

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 5

Objet : Tarifs
assainissement 2024

Date de convocation :

28 novembre 2023

Date d'affichage :

28 novembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

17

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 5 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise,
sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, M. Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Anne ARRESTIER

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement est liée à la
consommation d'eau des abonnés constatée par les services de VEOLIA EAU.

VEOLIA EAU, compagnie fermière du Syndicat des Eaux du Bas-Quercy prélève
pour le compte de la Commune, la redevance assainissement lors de la facturation
de l'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE sur proposition de son Maire les tarifs comme suit pour 2024 :

- Part fixe (abonnement) 84.25 €

- Prix du m3 1.14 €

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL